



LES VISITES DIAGNOSTICS DE STABILITE

DEMANDE D'INTERVENTION D'UN GÉOLOGUE

Pour le passage d'un géologue en vue d'un contrôle d'une habitation ou cave troglodytique, les propriétaires **doivent adresser au maire de la commune** les documents suivants :

- 1 fiche de renseignement (*disponible en mairie ou téléchargeable sur le site : www.saintetiennedechigny-mairie.fr – Voir rubrique Intercommunalité*)
- 1 extrait de plan cadastral (*Hôtel des Impôts - Service du Cadastre 40 rue Edouard Vaillant à Tours ou sur le site : www.cadastre.gouv.fr*)
- 1 chèque* à l'ordre du Syndicat Intercommunal Cavités 37

- Tarifs 2021 -

De 1 à 4 entrées de caves : 295 € *

De 5 à 10 entrées de caves : 365 € *

Plus de 10 entrées ou carrière : établissement d'un devis

MAIRIE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY

2 route de la Chappe - 37230 ST ETIENNE DE CHIGNY

Tél. : 02 47 55 52 15 – Courriel : mairiesedc@orange.fr

Site internet : www.saintetiennedechigny-mairie.fr